

TGIRT-EIBJ Mistissini UA 26-61 et 26-62

Procès-verbal de la **QUATORZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 30 janvier 2019, à la salle de conférence no 102 du Business Center,
au 168, Main Street, Mistissini



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : 12 JUIN 2019

Table de GIRT de Mistissini

Présences à la rencontre du 30 janvier 2019



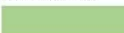

Délégués et substituts

Groupe d'utilisateurs	Délégué	Présence	Substitut	Présence
Chef de la communauté et/ou maire et/ou président de localité	Thomas Neeposh			
BGA	Denis Chiasson			
	Jean-Pierre Boudreault	x		
	Julie Laberge	x		
PRAU	Miriam Audrey Lessard Légaré		Justine Drolet	x
	Matthew Wapachee			
Gestionnaire de réserve faunique	Mireille Gravel	x		
Pourvoirie	Conrad Mianscum			
Locataire à des fins agricoles				
Maître de trappe/Titulaire de permis de piégeage/Associations locales de trappeurs	Willie J. Loon			
Environnement et Eau	Pamela MacLoed			
Entreprises sylvicoles				
Travailleurs forestiers (usine)	Pierre Leblond			
Travailleurs forestiers (forêt)	Dion Michel	x		
Groupe de travail conjoint	Matthew Longchap	x		
Développement économique local	Alex Coonishish			
Produits forestiers non ligneux	Marie-Eve Gosselin			
Véhicule hors route				
Villégiateurs				
Industrie minière exploitation	Marlene Mackinnon			
Industrie minière exploration	Marlene Mackinnon			
Tourisme/récréation en forêt/culture	Conrad Mianscum	x		
Chasseurs/pêcheurs/observateurs faunique	Richard Gunner			
Énergie/biomasse				
Groupes jeunesse	Samantha Awashish			
Groupes de femmes	Amy Linton			
Groupes aînés	William Mianscum			

Observateurs, invités

Organisme	Observateur, invité	Présence
GREIBJ	Martin Fillion (animateur)	x
	Johanne Morasse	x
MFFP-Forêt	Serge Bergeron	x
MFFP-Faune	Julien second	
Gouvernement de la Nation Crie	Stéphane Ouellet	
Administration régionale Baie-James		
MFFP-Planificateur	Philippe Leblanc	x

Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

TGIRT-EIBJ MISTISSINI

QUATORZIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 12 h 15. Les participants se présentent à tour de rôle.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. Une déléguée demande l'ajout d'un point (10. a.) : Suivi du comité technique sur les lacs stratégiques. Un délégué demande l'ajout d'un point concernant les enjeux (5. c.) : Ouverture des chemins d'accès aux secteurs de récolte dans les endroits restreints.	Sur proposition de M ^{me} Julie Laberge, dûment appuyée par M. Dion Michel, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications demandées.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 24 juillet 2018	L'animateur passe le procès-verbal en survol et porte une attention particulière aux décisions et aux points de suivi. À la page 6, il est demandé d'effacer le deuxième paragraphe (3 ^e dans la version francophone) « Le dernier besoin a été soulevé par FaunENord. On souhaite préserver... d'une autre façon. » Les membres discutent du suivi de la grille des enjeux dont il a été question lors de la dernière rencontre et valident les éléments modifiés à la grille. Un délégué demande d'ajouter un moyen concernant la programmation des travaux à venir : « Diffuser le calendrier mis à jour dès qu'une modification y est apportée. » Cela s'ajoute à la diffusion régulière du calendrier qui est faite à toute les deux semaines. Une déléguée revient sur le dernier paragraphe du point 5, concernant la difficulté d'obtenir un approvisionnement en bouleaux blancs de qualité bien que les volumes requis soient très modestes. La déléguée représentant le bénéficiaire d'un volume de bouleaux blancs et l'observateur du MFFP s'entendent pour localiser ensemble les peuplements et les bouquets intéressants à récolter et en dehors d'une portion équivalent à 25 % à l'intérieur de laquelle les arbres feuillus doivent être maintenus. Bien que ces volumes puissent être récoltés en dehors de cette portion équivalant à 25 %, il demande que les maîtres de trappe en soient informés pour éviter d'être mis devant le fait accompli alors qu'ils utilisent l'ensemble de leurs aires de trappe. Les délégués ne souhaitent pas en faire un enjeu, mais convenir d'une mesure d'harmonisation et que cela	Au point 5, le paragraphe : « Le dernier besoin a été soulevé par FaunENord. On souhaite préserver... d'une autre façon. » sera retiré du procès-verbal. Un moyen sera ajouté à la grille des enjeux, relativement au calendrier des opérations. Une mesure d'harmonisation a été convenue et sera respectée par les intervenants qui planifient et récoltent des volumes de bouleaux blancs dans le cadre d'une garantie d'approvisionnement : les planificateurs du MFFP identifieront les peuplements de bouleaux blancs avec la participation du bénéficiaire de cette ressource et informeront les maîtres quant aux secteurs où seront prélevés ces volumes. Sur proposition de M. Dion Michel, dûment appuyé par M. Jean-Pierre Boudreault, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal avec la modification demandée.

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	soit inscrit dans les mémoires de cette rencontre. Ainsi, les planificateurs du MFFP établiront les peuplements de bouleaux blancs avec la participation du bénéficiaire de cette ressource et informeront les maîtres quant aux secteurs où seront prélevés ces volumes.	
4. Correspondance		
5. Enjeux pouvant évoluer vers une valeur, objectif, indicateur, cible (VOIC)	<p>L'animateur introduit ce point en mentionnant que certains enjeux de la table de GIRT ont atteint un certain degré d'élaboration et qu'ils pourraient être traduits en VOIC. Il explique la distinction entre un enjeu et une VOIC, mais rappelle qu'il s'agit de deux notions équivalentes. Une VOIC correspond à la formulation d'un enjeu que le MFFP pourra prendre en compte dans les PAFI.</p> <p>Trois enjeux ont atteint un certain degré d'élaboration et ont le potentiel d'aboutir à une VOIC.</p>	
a. Encadrement visuel	<p>L'enjeu de l'encadrement visuel a été mis sur la glace en mars dernier, dans l'attente d'être rapporté par la déléguée du groupe des gestionnaires de réserves fauniques. Cette dernière fait état des derniers développements relatifs à cet enjeu et des actions entreprises à la table de GIRT de Chapais-Chibougamau concernant la Route du Nord. Ces travaux concernant la Route du Nord interpellent également la table de GIRT de Mistissini, étant donné qu'une partie importante de la route traverse le territoire de la table de GIRT. Les délégués souhaitent aller plus loin dans l'élaboration de cet enjeu, mais avant, l'animateur demande la confirmation qu'il est bien libellé dans la grille des enjeux et qu'il peut être réactivé (mettre les cases en blanc). Les délégués confirment. Ils demandent d'ajouter les routes d'accès dans le besoin. Les besoins sont bien libellés. L'animateur aborde la première étape qui consiste à établir une cartographie des sites sensibles. Il produira une cartographie préliminaire et propose d'y travailler en comité technique. Les membres discutent de la prise en compte éventuelle d'un tel enjeu dans la planification des interventions forestières. Un membre rappelle que par définition, une VOIC doit avoir pour effet d'influencer la planification forestière. Cela s'inscrit dans le PAFI-T et comporte une dimension stratégique. Pour le MFFP, les bandes de protection de</p>	<p>Les délégués feront part de leurs sites sensibles à l'animateur par courriel. M^{me} Mireille Gravel transmettra une cartographie des sites considérés sensibles par Nibiischii. L'animateur réalisera une cartographie préliminaire en vue des travaux du comité technique. Par la suite, une première rencontre sera planifiée, tenant compte de la disponibilité des membres du comité technique. Feront partie de ce comité, M^{me} Mireille Gravel, MM. Serge Bergeron, Conrad Mianscum, Matthew Longchap, Dion Michel et l'animateur. Un sondage Doodle sera transmis aux membres pour connaître leurs disponibilités.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>30 mètres prévues de part et d'autre de la Route du Nord ne sauraient faire l'objet d'un VOIC, car les volumes de récolte impactés sont minimes et d'ailleurs ces volumes de bois n'étaient pas compilés dans les attributions aux BGA, bien que ces derniers auraient la possibilité de récolter jusqu'aux chemins tels que la Route du Nord selon les dispositions de la coupe en mosaïque. Toutefois, la désignation de sites sensibles et l'établissement de modalités particulières pourraient avoir un impact visible sur les attributions forestières et cela ne manque pas d'inquiéter le délégué du groupe des BGA. Aussi, il souhaite connaître l'impact de telles modalités. Ceci ne pourrait être fait à cette étape très préliminaire. L'animateur suggère de procéder une étape à la fois. Dans un premier temps, il est question d'établir une cartographie des sites sensibles et déjà après cette étape, on aura une idée des superficies impactées en forêt attribuable. Après la première étape, le comité technique fera un suivi à la table de GIRT avant d'entreprendre l'étape suivante. Les délégués demandent donc la mise sur pied d'un comité technique pour entreprendre les actions prévues à la grille.</p>	
<p>b. Qualité de l'eau et intégrité des habitats aquatiques (retour du comité technique et recommandations)</p>	<p>L'animateur rappelle la tenue d'une rencontre du comité technique sur les lacs stratégiques suivie d'une rencontre du comité technique sur la qualité de l'eau, un soir de la fin janvier 2018 à l'hôtel de ville de Chibougamau. L'animateur et l'observateur du MFFP font un bref rappel des discussions tenues à ces deux rencontres et des actions entreprises en suivi. Il est demeuré une question à savoir si la qualité de l'eau et les lacs stratégiques font partie d'un même enjeu. Un délégué explique que les maîtres de trappe sont en attente des conclusions du comité sur les lacs stratégiques pour voir quelles seront les dispositions prises pour assurer une protection des frayères. L'observateur du MFFP rappelle l'entente intervenue entre le MFFP et les maîtres de trappe pour assurer la protection des frayères. Les membres conviennent que pour le moment, l'enjeu sur la qualité de l'eau est formulé de manière trop large et générale et qu'il devra éventuellement être ramené à une formulation plus précise.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	M ^{me} Justine Drolet souhaite faire état des derniers avancements dans le cadre de ce projet et des étapes à venir. Elle est invitée à y revenir au point 10 a.	
c. Ouverture de chemins pour accéder à des secteurs de récolte difficiles d'accès	Ce point a été ajouté à l'ordre du jour séance tenante et est abordé en fin de rencontre. Une problématique concernant la réouverture d'anciens chemins a été soulevée vers la fin de la présentation de M. Sébastien Leduc. Un délégué mentionne que, lors de la réouverture d'anciens chemins pour la récolte, les jeunes arbres qui sont dans l'emprise de ces chemins sont coupés et souvent simplement boulés ou repoussés de part et d'autre du chemin. Cette manière de disposer des arbres coupés est considérée comme non esthétique, encombrante et non sécuritaire. L'animateur propose de l'inscrire dans la grille des enjeux et demande où et comment cela devrait être formulé. Il propose finalement d'y réfléchir. Il proposera une formulation dans la grille des enjeux d'ici la prochaine rencontre.	L'animateur proposera une formulation de la problématique de l'encombrement des chemins en vue de la prochaine rencontre de la table de GIRT. Un délégué propose de formuler le besoin comme suit : « Diminuer les impacts environnementaux associés à l'aménagement forestier ». Ce besoin réfère à plusieurs enjeux.
6. Aires d'intensification de la production ligneuse (Virginie Cayer du MFFP)	Ce point est abordé juste après le point 3. M ^{me} Virginie Cayer donne sa présentation à distance, par conférence téléphonique. Une présentation PowerPoint est affichée à l'écran. Elle indique l'objet et le contenu de sa présentation. Elle en précise l'objectif. La classification des stratégies d'intervention sylvicole ou la désignation d'AIPL repose essentiellement sur trois critères que sont la productivité, la dynamique forestière et les contraintes à l'aménagement. L'intensité sylvicole peut s'exprimer selon trois gradients à savoir les gradients intensifs, de base et extensifs. La présentatrice donne une brève explication de chacun des trois gradients et leurs contextes d'application. Au moyen d'illustrations, elle expose les scénarios d'aménagement prévus pour chacun des trois gradients. Pour comprendre le contexte d'application des AIPL dans le cadre de l'aménagement des forêts publiques, il y a lieu de se référer à l'article 36 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier qui prévoit la détermination de critères en vue de désigner des AIPL et à la stratégie de production de bois nationale dans laquelle les AIPL s'inscrivent comme l'une des avenues proposées. M ^{me} Cayer explique où les AIPL sont	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>susceptibles de se retrouver, compte tenu de la végétation dominante, des conditions d'accessibilité et des usages actuels du territoire. La proximité des usines et de la main-d'œuvre, l'état du réseau routier et les investissements sylvicoles consentis à ce jour font partie des critères de priorisation des AIPL. À la suite de la désignation d'AIPL, on envisage notamment d'y effectuer du reboisement au moyen de plants améliorer et avec une densité de 2 000 plants/ha. On prévoit aussi y effectuer des éclaircies précommerciales. On y prévoit également des suivis plus fréquents pour s'assurer qu'on atteint les objectifs sylvicoles. Des cartes ont été préparées afin que les membres de la table de GIRT puissent voir où sont localisées les AIPL proposées. M^{me} Cayer exprime également dans quelles proportions on retrouve les différents gradients. Le gradient extensif apparait le plus prédominant, avec une proportion allant de 35 % à 50 % de la superficie sous aménagement selon l'unité d'aménagement. Le gradient intensif occupe une proportion de 0,4 % dans l'UA 026-61 et d'environ 9 % dans l'UA 026-62. L'unité d'aménagement 26-66 est celle où le gradient intensif occupe la plus forte proportion du territoire aménagé. Les unités d'aménagement 026-64, 026-62 et 026-66 sont celles où l'on retrouve le plus d'AIPL. Il s'agit encore, à ce stade, d'une désignation potentielle et la désignation d'un gradient intensif pour une superficie ne signifie pas que cette dernière sera traitée comme une AIPL. La validation sur le terrain reste à faire.</p> <p>Un délégué soulève une question concernant la récolte effectuée dans les superficies aménagées selon le gradient extensif. Il demande s'il y a une forte proportion de ces superficies qui feront l'objet de travaux d'éclaircie et précise sa question en lien avec les objectifs de production. L'observateur du MFFP apporte quelques précisions notamment que des éclaircies commerciales ne seront pas effectuées dans le gradient extensif. Le délégué du groupe des BGA apporte également certaines précisions sur les approches d'aménagement mises en œuvre, notamment concernant la réalité biophysique. M^{me} Cayer précise où se retrouvent les quelques AIPL proposées dans l'UA 026-61. Une carte des AIPL</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>proposées est affichée à l'écran, M^{me} Cayer en fait une description sommaire.</p> <p>M^{me} Cayer invite les membres de la table de GIRT à consulter les cartes et à faire part au MFFP de leurs commentaires et préoccupations, surtout si des AIPL ont été désignées à des endroits où des projets sont prévus ou en cours de réalisation, surtout en cas d'incompatibilité. Le MFFP accorde un mois aux membres pour consulter les cartes et émettre leurs commentaires et préoccupations s'il y a lieu, à partir du moment où ils disposent des cartes des AIPL proposées. Les membres de la table de GIRT sont invités à transmettre leurs questions et leurs commentaires à l'animateur s'il y a lieu, au bénéfice de tous les membres. Un délégué mentionne qui doit consulter les maîtres de trappe de façon particulière sur les AIPL proposées.</p>	
<p>7. Suivi de la modification du PAFI-T 2018-2023 (Serge Bergeron)</p>	<p>L'observateur du MFFP fait le point sur les résultats sur la consultation du PAFI-T. Il y a eu une préconsultation des tables de GIRT qui a pris fin le 30 novembre 2018, puis un délai supplémentaire leur a été accordé jusqu'à la fin décembre. Un seul commentaire a été reçu de la table de GIRT de Waskaganish. Également, des commentaires ont été reçus de la part des Cris, pour les terres de catégorie II. Les consultations publiques pourront être déclenchées vers la fin de l'été 2019, comme prévu.</p>	
<p>8. Fermeture de chemin et modification au PAFI-O (Serge Bergeron)</p>	<p>À la suite du déclenchement des consultations sur les PAFI-O, le MFFP a reçu une demande pour la fermeture d'un chemin dans un secteur situé légèrement au sud entre les lacs Sauniot et Cloespel, faisant partie de l'UA 026-61. Cette fermeture a pour objectif de couper l'interconnexion entre deux aires de trappe.</p>	
<p>9. Consultations publiques sur les PAFI-O (Serge Bergeron)</p>	<p>Les consultations publiques sur les PAFI-O se déroulent du 28 janvier au 22 février 2019. Une rencontre d'information aura lieu le 30 janvier à 19 h, à l'hôtel de ville de Chibougamau. Les personnes intéressées pourront venir consulter les cartes. Ils peuvent aussi consulter une carte interactive en ligne et formuler des commentaires directement sur cette carte. Un délégué mentionne que des modifications ont été demandées au PAFI-O par les maîtres de</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>trappe, à la suite de la consultation de la table de GIRT. Il demande s'il est possible d'obtenir une carte à jour incluant ces modifications. L'observateur du MFFP mentionne que les cartes soumises aux consultations publiques devraient intégrer ces dernières modifications.</p>	
10. Divers		
<p>a. Qualité de l'eau et intégrité des habitats aquatiques</p>	<p>L'animateur et l'observateur du MFFP font un bref retour sur les rencontres du comité technique sur la qualité de l'eau et celui sur les lacs stratégiques tenues le même jour, à la fin janvier 2018. Ce qui en était sorti du comité technique sur la qualité de l'eau est que les maîtres de trappe voulaient assurer une protection des frayères, mais le MFFP ne savait pas nécessairement où elles étaient toutes. Il y a maintenant un processus de consultation direct entre le MFFP et les maîtres de trappe sur cet élément. Une question demeure à savoir s'il y a un lien entre les deux comités techniques. Deux délégués mentionnent que oui et précisent que les maîtres de trappe sont en attente des conclusions de cette étude pour se faire une meilleure idée de l'enjeu de la qualité de l'eau et sur les conditions de protection des frayères.</p> <p>M^{me} Drolet fait le point sur l'avancement des travaux dans le cadre du projet sur les lacs stratégiques. Initialement, la SÉPAQ avait soulevé une inquiétude quant au maintien de la qualité de certains lacs pour la pêche, en lien avec les opérations forestières à proximité. Par la suite, Nibiischii a pris le relais et FaunENord a élaboré un projet visant à évaluer quelles sont les activités sur le territoire et quel est leur impact sur la qualité de certains lacs considérés stratégiques, plus spécifiquement l'impact des interventions forestières. À ce jour, 10 lacs ont été sélectionnés et des données relatives à la pression des interventions forestières ont été recueillies à proximité de ces lacs. Cet exercice est réalisé en concertation avec les communautés de Mistissini et d'Oujé-Bougoumou. Nous sommes maintenant rendus à une étape à voir quelles sont les problématiques et comment on devrait les gérer, spécifiquement les interventions forestières. Le compte-rendu de la dernière rencontre.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>Des analyses ont été réalisées en regard de l'impact des coupes, sous l'angle des aires d'équivalence de coupe. M^{me} Drolet explique sur quoi repose cet indicateur et ce qu'il révèle. Les analyses ont révélé des résultats en deçà du seuil acceptable de 50 % pour les dix lacs ciblés. La plus forte valeur observée est de 16 %. Une déléguée mentionne que la notion d'aire équivalente de coupe ne tient pas seulement compte des coupes, mais également des feux. D'ailleurs, le lac Reniault a obtenu un résultat relativement élevé en raison des feux. Ces analyses ont été réalisées à l'échelle des bassins versants de chacun des lacs identifiés. Lors de la dernière rencontre du comité technique, il a été demandé de réaliser les analyses concernant les aires équivalentes de coupe également dans les autres bassins versants du territoire. Le projet se terminera le 31 mars. Les analyses en cours devraient révéler d'autres résultats d'ici là.</p> <p>Le comité technique sur les lacs stratégiques sera réuni à nouveau d'ici le 31 mars pour prendre connaissance des derniers résultats dans le cadre du projet et soumettre des recommandations à la table de GIRT s'il y a lieu. Les deux sujets à savoir les lacs stratégiques et la qualité de l'eau seront abordés lors de cette prochaine rencontre du comité technique.</p>	
<p>b. Suivi du comité technique sur la gestion des accès en terres de catégorie II (Sébastien Leduc)</p>	<p>Ce point est ajouté à l'ordre du jour en cours de rencontre et est abordé juste après le point 6. L'animateur accorde 20 minutes pour la présentation de ce point.</p> <p>M. Sébastien donne une présentation pour ce point en remplacement de M^{me} Sonia Légaré. Une présentation PowerPoint est affichée à l'écran. M. Leduc vérifie rapidement l'état des connaissances des membres en regard de certaines distinctions entre les terres de catégorie II et celle de catégorie III. Il fait état des travaux effectués sur la table de GIRT regroupant les terres de catégorie II et mentionne certaines des attentes exprimées par les Cris membres de cette table de GIRT.</p> <p>Dans le cadre du mandat concernant la gestion du réseau routier sur les terres de catégorie II, il y a un enjeu d'accès au territoire, comme aux tables de GIRT sur les terres de catégorie III. M. Leduc précise le contexte dans lequel il est soulevé et développé à la</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>table de GIRT couvrant les terres de catégorie II. Cet enjeu se décline en deux objectifs qui sont de limiter l'expansion du réseau routier et réduire la redondance des accès. M. Leduc mentionne le mandat du comité technique. Relativement au premier objectif, il y a une préoccupation de réduire la pression sur l'environnement et sur la faune. Il y a toutefois une difficulté à limiter l'expansion du réseau routier compte tenu des implications liées au régime de la coupe en mosaïque et de la présence de nombreux utilisateurs du territoire. Néanmoins, les membres du comité technique ont entrepris de vérifier les attentes et les besoins des maîtres de trappe en regard du maintien ou de la fermeture de certains chemins.</p> <p>À ce jour, 4 aires de trappes ont été sélectionnées dans le cadre d'un projet pilote visant à sonder les attentes et les besoins des maîtres de trappe. Ces aires de trappe se trouvent en terres de catégorie II et ont été sélectionnées de manière à représenter les différentes communautés cibles et les éléments de contexte soulevés plus haut, dans leur diversité. En vue de préparer les rencontres avec les maîtres de trappe, les membres du comité ont établi une carte des chemins et demandé aux planificateurs les implications opérationnelles liées à leur fermeture, si cela était requis.</p> <p>M. Leduc fait état des travaux réalisés à ce jour. Au terme de l'exercice, les membres du comité technique ont réalisé que l'échantillon retenu est très restreint. Également, il est apparu difficile pour les aménagistes de sélectionner des cibles de fermeture à court terme, notamment en raison des blocs orphelins. Et lors des consultations des maîtres de trappe, ces derniers n'ont exprimé aucune demande de fermeture de chemins forestiers. Contre toutes attentes, ils ont plutôt demandé que certains accès soient remis en état. À la suite de ces dernières observations, les membres du comité avancent l'hypothèse que les résultats pourraient être d'un tout autre ordre si le sondage couvrait un plus grand nombre de maîtres de trappe et en terres de catégorie III. Les membres du comité ont émis certaines recommandations qui concernent les terres de catégorie II, mais souhaitent que ces dernières trouvent écho sur les terres de catégorie III.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>Il expose donc la démarche qui pourrait être entreprise sur les terres de catégorie III et sollicite l'avis des délégués, étant donné que cela excède le territoire de la table de GIRT des terres de catégorie II. Au terme de la démarche, des orientations pourraient être entreprises en vue de fermer certains chemins selon différentes approches allant de la fermeture partielle et temporaire à la fermeture complète et permanente avec remise en production. M. Leduc tient à rassurer les membres que dans tous les cas, avant de procéder à une fermeture de chemin, la table de GIRT concernée sera consultée adéquatement, dans le respect des règles et des procédures prévues.</p> <p>M. Leduc aborde l'objectif no 2 dans le cadre du mandat du comité technique sur l'accès au territoire. Un délégué demande comment s'opèrera la démarche de consultation III. M. Leduc précise que cette consultation se poursuivra comme sur les terres de catégorie II, directement avec un échantillon de maîtres de trappe sélectionnés. Mais l'avis des membres de la table de GIRT est tout de même sollicité à savoir s'ils sont à l'aise avec cette démarche, telle qu'entreprise sur les terres de catégorie II. La redondance du réseau routier peut s'exprimer notamment par des boucles dont la nécessité peut être discutable. On analyse également d'autres avenues, dont l'utilisation d'anciens corridors plutôt que la construction de nouveaux chemins. Il y aurait lieu également d'éviter les entrées multiples.</p> <p>En parallèle de la démarche entreprise auprès des maîtres de trappe, M. Leduc mentionne que les PAFI-T devraient éventuellement comporter des lignes directrices en vue de limiter le réseau routier et réduire la redondance des chemins.</p> <p>Un délégué demande s'il y a des dispositions prévues lorsque vient le temps de rouvrir des chemins non utilisés depuis un certain temps, dans lesquels la régénération s'est installée. Très souvent, il a été observé que les arbres coupés sont simplement « boulés » dans un tas ou poussé de chaque côté de l'emprise, ce qui est très peu esthétique et entrave la libre circulation de la faune et des personnes pour traverser un tel chemin ou pour en sortir. Il propose de déchiqueter les arbres coupés. M. Leduc répond qu'il</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>s'agit d'un problème d'ordre opérationnel et que la résolution d'un tel problème devrait se faire au cas par cas. Cela devrait être ramené dans le cadre d'un exercice d'harmonisation avec les BGA. Un autre délégué demande si les analyses du MFFP en regard de la réduction du réseau routier tiennent compte de certaines tendances depuis deux ans, notamment l'augmentation des chemins d'hiver par rapport aux chemins permanents. M. Leduc mentionne que la réduction du réseau de chemins permanents est un enjeu de premier important à l'échelle de la province et que les orientations gouvernementales relatives aux procédures de fermeture de chemins s'ajustent aux dernières tendances, dont l'utilisation de ponts amovibles.</p> <p>Un délégué revient sur la problématique de l'encombrement de la végétation coupée dans les anciens chemins. Il explique plus en détail les ennuis occasionnés, les représentations faites par les maîtres de trappe à son endroit et propose une piste de solution. Pour lui, il s'agit d'un réel enjeu qui concerne autant les terres de catégorie II que celles de catégorie III. L'animateur propose de l'inscrire dans la grille des enjeux et demande comment cela devrait être formulé. Cela rejoint plusieurs enjeux à savoir l'accès au territoire, la qualité esthétique des paysages et la sécurité des usagers.</p> <p>M. Leduc apporte quelques dernières précisions concernant l'agenda relatif à la démarche entreprise par le comité technique de la table de GIRT sur les terres de catégorie II. En lien avec la gestion des chemins, l'observatrice du GREIBJ demande les interventions réalisées entre 2013 et 2018 feront l'objet d'un bilan dans le PAFI-T 2018-2023. M. Leduc mentionne qu'il y aura effectivement un bilan et donne des précisions en ce sens, notamment pour ce qui concerne les travaux de remise en production et d'éducation de peuplements.</p>	
<p>c. Comité Gestion des voies d'accès (Serge Bergeron)</p>	<p>M. Serge Bergeron amorce sa présentation en expliquant l'objectif qui consiste à élaborer une « carte des valeurs » en vue de produire un plan de gestion des voies d'accès. L'enjeu ultime au fondement de cet objectif est le rétablissement de l'habitat du caribou</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>forestier. Il s'agit pour le moment d'une proposition faite aux tables de GIRT.</p> <p>Un délégué observe sur la deuxième diapositive que le deuxième motif évoqué reprend fidèlement le besoin relatif à la problématique traitée en 5 c. Le besoin est donc de diminuer les impacts environnementaux associés à l'aménagement forestier.</p> <p>M. Bergeron poursuit sa présentation. Il explique la manière dont le MFFP compte s'y prendre. Le territoire est grand et les ressources sont limitées. Le MFFP ne dispose pas d'un budget pour réaliser les actions prévues dans le cadre de cette démarche. Mais en interpellant la table de GIRT, on souhaite indirectement pouvoir sensibiliser les compagnies forestières aux enjeux liés à la présence de chemins en forêt. M. Bergeron explique la démarche prévue pour l'élaboration d'un plan de gestion des chemins laquelle repose sur un outil d'aide à la décision en 4 étapes. Une déléguée demande s'il y a d'autres ministères impliqués dans la gestion des accès. Oui, notamment le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. M. Bergeron énumère un ensemble de valeurs auxquelles pourrait répondre un plan de gestion des chemins. Un délégué demande quel est l'objectif de cette présentation. M. Bergeron mentionne qu'il s'agit pour le moment, de sonder l'intérêt de la table de GIRT. Le besoin initial s'inscrit néanmoins dans l'optique d'une mise en œuvre éventuelle d'un plan caribou.</p>	
11. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 15 h 50.	Sur proposition de M ^{me} Mireille Gravel, dûment appuyée par M ^{me} Justine Drolet, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
GIRT	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GREIBJ	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-O	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFI-T	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
UA	Unité d'aménagement
VHR	Véhicule hors route
VOIC	Valeur, Objectif, Indicateur, Cible